

Compte-rendu de la réunion ordinaire de conseil municipal du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie.

Étaient présents : Thierry ROUCOU, Marie-Cécile COLLIER, Stéphane LOBEL, Jean-Jacques BODELET, Monique LEQUETTE, Amélie BEUGNET, Grégory CUISINIER, Nadine THERY, Lysiane PREVOST, Marie TETART.

Excusé : Johann LAUVAU

- Ordre du jour :**
1. **Approbation du compte rendu du 09/12/2024**
 2. **Présentation et vote du compte administratif 2024**
 - commune
 - service des eaux et assainissement
 3. **Délibérations**
 - Paiement avance Agence de l'Eau avant vote du BP
 - Fixation des taux d'imposition 2025
 - Fixation des tarifs eau et assainissement 2025
 - Subventions aux associations 2025
 4. **Point travaux salle des fêtes**
 - Choix peintures
 - Choix carrelages et faïences
 - Choix calepinage carrelage
 5. **Préparation fête communale**
 6. **Chasse à l'œuf**
 7. **Point réunion SIVOM**
 8. **Point réunion Bois St Pierre**
 - Délibération
 9. **Questions diverses**
 - Demande d'aménagement rue de Pas
 - Club des aînés
 - Point aménagement terrain de foot et réhabilitation local
 - Pompe à chaleur
 - Point école
 - Changement logiciel gestion cantine garderie
 - Bois

* * *

1. **Approbation du compte rendu du 09/12/2024.**

Le compte rendu ayant été remis avec les convocations, Mr le Maire demande s'il y a des remarques concernant son contenu. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. **Présentation et vote du compte administratif 2024.**

- **Budget Commune :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
145 382.42 €	309 801.88 €	216 330.58 €	566 281.55 €

L'excédent global cumulé du budget de la commune se monte à 514 370.43€.

- **Budget Service des Eaux et Assainissement :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
58 266.42 €	43 953.62 €	69 878.27 €	120 054.48 €

L'excédent global cumulé du budget du service des eaux et assainissement se monte à 35 863.41 €.

3. **Délibérations.**

- **Paiement avance Agence de l'Eau avant vote du BP :**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Remboursement Agence de l'Eau à l'article 1687 pour un montant de 1392.88€

- Fixation des taux d'imposition 2025 :

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2025

Taux de TAXE D'HABITATION SECONDAIRE 12.96%

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 36.25%

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 39.20%

- Fixation des tarifs eaux et assainissement 2025 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de fixer le prix du mètre cube d'eau pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer et maintenir, comme suit, les différents tarifs liés à la facturation d'eau et assainissement :

Prix du m3 d'eau potable : 1€20/m³

Location du compteur : 20€/an.

Part variable assainissement : 3€10/m³

Part fixe assainissement : 70€/an.

Les abonnés recevront deux factures l'une en mars, l'autre en octobre.

- Subventions aux associations 2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant des subventions aux associations de la commune pour l'année 2025 comme suit :

- Association " Les Amis de Souastre" : 300€

- Comité des anciens combattants de Souastre et environs : 300€

- Amicale des chasseurs de Souastre : 300€

- Association " Gym Tonic de Souastre" : 300€

- Coopérative scolaire RPI 138 : 300€

- Association APE ACMS : 300€

- APE collège Marguerite Berger de Pas-en-Artois : 100€

- Ecole de judo des 2 Sources : 100€

4. Point travaux salle des fêtes

- Choix des peintures : La commission travaux propose une teinte orangée pour la salle avec un mur plus foncé derrière la scène (côté rue de Bienvillers) et un peu plus claire derrière le bar, le restant très claire et une teinte jaune pour la salle qui servira de cantine.

- Choix du carrelage et des faïences : il est proposé la pose d'un carrelage avec deux teintes, brun et gris clair. Pour la faïence, il est proposé du bleu marine et de l'ivoire dans les toilettes pour hommes, du vert et de l'ivoire dans les toilettes pour femmes et du rouge et de l'ivoire dans la cuisine.

- Choix du calepinage : Monsieur Carpentier a transmis trois propositions, la n°2 est retenue.

5. Préparation fête communale :

Un bal monté sera installé sur le parking de la salle qui sera débarrassé pour les congés d'été. Les forains ont été rencontrés, les autos seront installées devant la mairie jusqu'au carrefour de la rue de

Fonquevillers, Pas et St Amand. Le petit manège restera à sa place habituelle. Penser à signaler à Groupama l'installation du bal monté. Prévoir la location de WC pour la fête et le 14 juillet.

Après discussion et afin d'assurer la sécurité pendant la fête, la rue de St Amand devant la salle des fêtes sera barrée à la circulation.

6. Chasse à l'œuf :

Comme chaque année, la chasse à l'œuf est organisée le lundi de Pâques au terrain de foot à 10h30.

7. Point réunion SIVOM :

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Cécile Collier, délégué au SIVOM. La participation des communes est maintenue à 5.50€ par habitants comme promis par le Président, Monsieur Henquenet, malgré les travaux du dojo. Par ailleurs, il invite tous les élus qui le souhaitent à aller voir l'avancée des travaux. Pour information, il a obtenu la totalité des subventions pour la construction du dojo. L'inauguration devrait avoir lieu en septembre 2025. Il est demandé aux communes de transmettre des idées de nom pour le dojo.

8. Point réunion Bois St Pierre :

La parole est laissée à Stéphane Lobel, délégué au syndicat. Il explique que la commune de Saulty a demandé son retrait du Bois St Pierre pour intégrer les Vallées du Gy et de la Scarpe. Une délibération devra être prise afin d'accepter ou non le retrait de Saulty du syndicat et l'adhésion du syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe pour la commune de Saulty.

Pour ailleurs, en ce qui concerne la reprise des compétences eau et assainissement, le gouvernement a fait machine arrière, nous ne sommes donc plus dans l'obligation de transférer la compétence. La CCSA poursuit, tout de même, son étude pour une éventuelle reprise de la compétence assainissement et le bureau d'études vient, d'ailleurs, visiter la station demain.

9. Questions diverses :

- Demande d'aménagement rue de Pas : Monsieur Le Maire informe le conseil avoir reçu une demande d'aménagement à l'entrée du village dans la rue de Pas suite à l'incident qui s'est produit, il y a quelques semaines, où un conducteur ayant raté son virage a fini sa route dans les véhicules stationnés devant l'habitation de Monsieur Fourcy et Madame Postic. Ceux-ci craignant que cela se reproduise et ayant déjà fait une demande en raison de la vitesse, réitèrent leur demande d'aménagement.

Voir, à nouveau, avec le Département s'il est possible de faire quelque chose. Dans le cas contraire, la solution pour eux serait de construire un muret.

- Club des aînés : le Président a envoyé un courrier en mairie informant de sa démission et de celle de son bureau. L'association est donc, pour le moment, suspendue en attente d'une éventuelle reprise. L'information sera communiquée dans le prochain Info Souastre. Les personnes intéressées pourront se manifester en mairie.

- Point aménagement terrain de foot et réhabilitation du local : Il faudra prévoir de remettre les buts. Le terrain de pétanque pourra être fait une fois que le terrain sera plus stable et que celui-ci sera remis d'aplomb. Prévoir l'ouverture du local pendant les vacances de Pâques.

Concernant la réhabilitation, le mieux serait de démonter le local et de refaire une dalle avec des bâtiments préfabriqués.

- Pompe à chaleur : Pour information, la pompe à chaleur de la mairie et de l'école primaire sera remplacée. Depuis le début nous avons des soucis de fonctionnement qui sont signalés, à chaque fois, à l'installateur. De plus, le voisin se plaint régulièrement du bruit occasionné par celle-ci. C'est pourquoi ils ont décidé de la changer sans que cela nous coûte quoi que ce soit.

- Point école : Le conseil d'école a eu lieu lundi. Une baisse des effectifs est prévue l'année prochaine suite au départ de 18 élèves en 6^{ème}. Malgré cela, les tout-petits ne pourront être acceptés en raison des effectifs en classe de maternelle. Pour information, le RPI est actuellement évalué sur son fonctionnement général.

- Changement logiciel gestion cantine garderie : Le logiciel utilisé qui est compris dans notre contrat mais disparaîtra le 31 décembre 2025. Un devis nous a été transmis pour Berger Levrault. Celui-ci s'élève à 990€ HT pour le logiciel de facturation pour un contrat de 3 ans et 600 HT pour le paramétrage soit un coût de 1 908 € TTC la première année. Au vu de ces tarifs, un deuxième devis a été demandé à un autre prestataire, Servi-Plus, celui-ci s'élève à 253€ HT pour le logiciel et 466 € HT pour la mise en place et la formation soit 862.80€ TTC la première année.

Le devis de Servi-Plus est retenu.

- Bois : 6 peupliers, derrière la station, sont à abattre. Au vu de leur taille, il est proposé de le vendre à faire sur place, l'employé communal n'étant pas équipé et cela lui prendrait beaucoup trop de temps.

Aucune autre question n'étant apparue, le Maire, Thierry ROUCOU a levé la séance vers 23h.

Fait le 1^{er} avril 2025

Le Maire
T. ROUCOU

Le secrétaire de séance
Grégory CUISINIER

